

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2025

N° CM15122025-02
LG

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2025

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 22

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, M. A. GUILLOTEAU, MN. FRADIN, M C. PELLETIER, M. N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme N. FIORI

Procuration à

Mme P. DEBELLOIR-POUPIN

M F. RABAUD

"

Mme M. DEVANNE

Mme E. LORIEAU NUÑEZ

"

Mme I. BROSSET

M N. RIPALT

"

M P. BOUSSEAU

M. JM. BEAUFFRETON

"

M D. DOLE

Mme M. RANJARD

"

M. J. BALLAY

M. M. PRAUD

"

M. K. SERIN

Secrétaire : Mme P. DEBELLOIR-POUPIN

OBJET : DENOMINATION D'UNE RUE DANS LE LOTISSEMENT « LE CLOS NOTRE DAME »

VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les Communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions ;

VU le courriel adressé à la Mairie le 14 novembre 2025, proposant la dénomination suivante pour la voie située dans le lotissement situé sur l'école du Vieux Pouzauges : rue du Clos Notre Dame.

CONSIDERANT que les termes « Notre Dame » sont déjà utilisés avec une école « Notre Dame du Donjon » et un lycée « Notre Dame de la Tourtelière », et que, s'agissant du site d'une ancienne école, il est proposé de retenir le nom d'une femme de lettre, en l'occurrence, Anne Sylvestre.

CONSIDERANT qu'en séance, une proposition a été déposée visant à attribuer le nom d'une ancienne Maire de Pouzauges, Madame Annick Cartier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée :

- Avec 11 voix pour Annick Cartier et une abstention,
- Avec 17 voix pour Anne Sylvestre et une abstention,

DECIDE de dénommer la voie située dans le lotissement « Le Clos Notre Dame », rue Anne Sylvestre.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Patricia DEBELLOIR-POUPIN
Secrétaire de séance